

N/REF : 22/04/2026 14H43 C:000502 I:16478
V/REF : 876755
V/Email reçu le Mercredi 22/04/2026 à 14H43

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1450
IMMEUBLE : COT.LA TOUCHE -1450
3/11 ABCD RUE DES BRUYERES
2 ABC RUE DES MELLIERES
35420 LOUVIGNE DU DESERT

Rennes, le 28 Avril 2026

Référence Marché: Electricité-Lot3 Breti Est
LOCALISATION : 11 C RUE DES BRUYERES - MME GOUDAL 06 98 97 08 65 / 09 81 76 69 08
MOTIF : ECLAIRAGE EXTERIEUR A DETECTEUR DE MOUVEMENT RESTE ALLUME EN PERMANENCE
Donneur d'ordre : M. A. JOLY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 24/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE DE PANNE ELECTRIQUE
CONSTAT : DETECTEUR DE MOUVEMENT HS
MISE HORS TENSION ELECTRIQUE
DÉPOSE ANCIEN DÉTECTEUR DE MOUVEMENT
MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU DETECTEUR DE MOUVEMENT
REMISE SOUS TENSION ELECTRIQUE
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 24/04/26 à 15H53 M. A. JOLY

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	2.1.1-Rempl.Détecteur de mouvement	1	71,77	71,77
	TOTAL H.T.			71,77
	T.V.A. a 10,00%			7,17
	TOTAL T.T.C.En EURO			78,94

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.